

Direction de l'accès à l'information et  
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIEL

Québec, le 9 janvier 2025



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2024-2025.484**



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 22 novembre dernier, visant à obtenir les données mises à jour du document en pièce jointe pour les années 2022-2023 et 2023-2024 ainsi que celles concernant la prime 482 – Disponibilité, pour chacune des années concernées (2019-2020 à 2023-2024).

Vous trouverez ci-joint les renseignements répondant au libellé de votre demande ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,



Annie Larivière

p. j. 2

N/Réf. : 24-IO-00004-241